



LE CERCLE DES EPARGNANTS

LETTRE
D'INFORMATION
DU CERCLE DES
EPARGNANTS

Septembre
2012

N°74



L'EDITO

Le Livret A plus cher que l'assurance-vie

Après quelques semaines de discussions, le Ministre de l'Economie a annoncé que le plafond du Livret A passera, au mois de septembre, de 15 300 à 19 125 euros et celui du Livret de Développement Durable de 6 000 à 12 000 euros. Ainsi, une famille avec deux enfants peut désormais placer au minimum 124 500 euros sur des livrets défiscalisés, soit beaucoup plus que la moyenne du patrimoine moyen financier des Français qui est de 50 800 euros. Certes, depuis 20 ans, les plafonds n'avaient pas été actualisés et, de ce fait, afin d'éviter des débats sans fin, les pouvoirs publics pourraient décider d'indexer les plafonds des produits d'épargne défiscalisés à l'inflation. Si le passage de 15 300 à 19 125 euros correspond à la prise en compte de l'inflation, le passage à 22 950 euros prévu au mois de décembre constitue à la fois la traduction partielle de la promesse du doublement du plafond émise durant la campagne électorale et la volonté des pouvoirs publics de réorienter l'épargne des Français vers le logement et l'industrie. Face à la raréfaction des marges de manœuvre fiscales, l'Etat entend surtout mobiliser l'épargne des Français afin d'atteindre certains objectifs fixés par le Gouvernement. Il faut souligner que l'Etat, via la Caisse des dépôts, portera, en direct, le risque de transformation des ressources courtes en investissements à long terme. Cette politique n'est pas sans incidence sur les finances publiques. En effet, l'épargne défiscalisée coûte à l'Etat et aux régimes sociaux plus de 2,5 milliards d'euros soit deux fois plus que le coût de l'assurance-vie quand l'encours de ce produit est 5 fois plus élevé. Le relèvement du plafond devrait entraîner une perte de ressources d'environ 170 millions d'euros en année pleine.

Philippe Crevel

L'ACTUALITE



Panne du progrès technique

A quoi bon investir quand la productivité globale des facteurs de production augmente faiblement. Depuis environ dix ans en Europe et depuis le début de la décennie aux Etats-Unis, l'apport du progrès à la croissance s'affaiblit. Avec la disparition du volant d'endettement et de celui des importations en provenance des pays à bas coûts, les pays de l'OCDE sont nus. Aujourd'hui, il est plus rentable de se désendetter que d'investir dans des projets d'avenir. L'économie mondiale est dans l'attente d'une nouvelle révolution technologique. La progression du nombre de chercheurs dans les pays émergents et la mise en réseau des travaux de recherche n'a pas encore permis des avancées significatives, par exemple, en matière d'énergies propres. Il n'est pas interdit d'espérer...



L'assurance-vie l'emporte toujours sur l'épargne liquide

L'assurance-vie représente environ 46 % du patrimoine financier des ménages contre 37 % pour l'épargne liquide. Les livrets défiscalisés pèsent un peu plus de 7 % (Livret A et LDD). Les actions cotées détenues en direct arrivent loin derrière avec seulement 5 %. Sur ces dix dernières années, l'encours du Livret A et de l'assurance-vie ont connu le même taux de progression, environ 100 %.



50 ans d'épargne français

En 1960, le taux d'épargne des Français était de 18,5 % du revenu disponible brut soit trois points au-dessus du niveau actuel. Le taux d'investissement en logement était de 10,4 % contre 9 % aujourd'hui. A l'époque, les ménages achetaient leur logement à crédit. Du fait de l'inflation, le coût des remboursements était faible.





Espérance de vie, de quoi sera fait demain ?

Nous gagnons environ trois mois d'espérance de vie chaque année. Ainsi, l'espérance de vie est passée de 66 ans en 1950 à plus de 80 ans aujourd'hui. Les gains s'effectuent essentiellement au-delà de 65 ans. L'amélioration des conditions de vie, les progrès sanitaires, les progrès de la médecine expliquent cette révolution démographique. Mais, qu'en sera-t-il demain ? Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Les gains actuels concernent des générations qui avaient bénéficié d'un mécanisme de sélection naturelle. Ce sont celles nées avant et après la seconde guerre mondiale. Au début de la vie, les conditions de vie étaient difficiles avant de devenir plus favorables avec les 30 glorieuses. Aujourd'hui, cette sélection à la naissance ne joue plus avec un taux de mortalité infantile très faible, autour de 3,7 pour mille. En revanche, la dégradation des habitudes alimentaires, voire un laisser-aller sanitaire aidé en cela par la disparition de la croissance, risquent de favoriser une remontée de la mortalité. Un tel phénomène a été constaté aux Etats-Unis et en Russie. Les dépenses de santé seront soumises dans les prochaines années à de fortes contraintes financières au moment même où le vieillissement induit automatiquement leur augmentation. La diminution des découvertes médicales pourrait également peser sur l'espérance de vie. Rien n'est donc garanti en la matière si ce n'est que sans recherche et sans une meilleure gestion, il est fort à parier que nous allons atteindre un palier.

A SUIVRE...

Les actions : un des meilleurs indicateurs avancés

Comment savoir si l'économie sortira de la crise dans un an, il suffit de suivre les indices boursiers. Bien souvent, ils commencent à chuter six mois avant la survenue d'un ralentissement économique et se redressent entre 10 et 12 mois avant une reprise. Actuellement, force est de constater que les indices boursiers sont hésitants. Simplement, sans se tromper, ils traduisent bien que nous sommes dans un plateau de creux de cycle.

Zone euro, à qui le tour ?

La Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, Chypre, l'Italie, au rythme actuel, tous les pays de la zone euro sont mis à mal du fait de la fragilité de leurs finances publiques et privées.

→ Le retour de la retraite

Le dossier des retraites reviendra au cœur de l'actualité avec la publication de nouvelles projections le 19 décembre prochain par le Conseil d'Orientation des Retraites. Les précédentes projections avaient été actualisées juste avant la réforme de 2010. Deux ans plus tard, le taux de croissance potentiel s'est affaibli en relation avec la diminution de la productivité. Le maintien d'un fort taux de chômage pèsera sur les ressources assises sur la masse salariale. De ce fait, le retour à l'équilibre des comptes de l'assurance-vieillesse est compromis pour 2018. Pour l'élaboration des nouvelles projections, la Direction du Trésor a présenté trois scénarii qui s'échelonnent jusqu'en 2060 contre 2050 lors de ces précédentes prévisions. Pour le court terme, jusqu'en 2017, les prévisions de chômage, de croissance du PIB et de la productivité du travail correspondent aux hypothèses retenues par le Gouvernement avec un taux de chômage de 8,4 % en moyenne contre 6,4 % dans les précédentes prévisions, avec une hausse de la productivité limitée à 1,1 % contre 1,5 % dans les prévisions de 2010 et avec un taux de croissance potentielle du PIB de 1,6 % contre 2 %. Au-delà de 2017, un nouveau scénario plus défavorable a été retenu avec comme base une contraction durable des gains de productivité. Selon ce scénario, le taux de chômage ne descendrait pas en dessous de 7 % jusqu'en 2060 quand les deux autres tablent sur un taux de 4,5 % à long terme. Une telle situation serait lourde de conséquences en matière de déficit. La dérive des comptes de l'assurance-vieillesse atteindrait pour la fin de décennie entre 7 à 10 milliards d'euros. Le Gouvernement pourra, au vu de ces projections, opter pour des mesures d'ajustement, augmentation des taux de cotisation, allongement de la durée de cotisation, le report de l'âge de départ à la retraite lui étant interdite au vu des promesses de la campagne électorale. Il pourrait intervenir sur le mode de calcul des pensions en retenant l'ensemble de la carrière en lieu et place des meilleures années ; il pourrait également revoir à la baisse quelques droits accessoires (droits de réversion, droits familiaux...). Des modifications à la marge auraient comme inconvénients d'accroître les inégalités entre les différents régimes et en particulier entre le régime général et le système de la fonction publique. L'autre voie est la réforme systémique avec une remise à plat de l'ensemble des régimes. Le Gouvernement pourrait bousculer les partenaires sociaux en créant un système unique à points ou en comptes notionnels qui intègre l'espérance de vie pour le calcul des pensions.

Le Cercle des Epargnants,
partenaire du Groupe Generali

generation
responsable



LETTRE EDITÉE PAR LE
CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel

Comité de rédaction :

Sarah Le Gouez

11, bd Haussmann • 75009 Paris

T : 01 58 38 65 87

www.cerclledesepargnants.com

contact@cerclledesepargnants.com